

Envoyé en préfecture le 21/09/2023


Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20230911-DCM\_11092023\_12-DE

# Bordereau de signature

DCM\_11092023\_12

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	19/09/2023	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Maire	20/09/2023	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>JACKY LECHABLE</u> (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/09/2023	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

**République Française****Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron****Conseil municipal****Séance du lundi 11 septembre 2023****Extrait du registre des délibérations**

Le lundi 11 septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Michel MERCIER, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD (pouvoir à Goulven DONNIOU) Laurent CLISSON (pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN)

Madame Catherine GUIBERT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-11/09-12 Médiathèque/Désherbage des collections**

Tout autant que les acquisitions, l'activité de désherbage des fonds en médiathèque est une étape importante dans la mise en pratique d'une politique documentaire efficace et pertinente.

Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité à notre public, l'équipe de la médiathèque est amenée à retirer périodiquement ce qui peut nuire à l'actualité et à la pertinence des collections présentées, dans le but de répondre aux besoins sans cesse renouvelés du public. Il s'agit de retirer des collections, selon des méthodes bibliothéconomiques les documents :

- Détériorés, abîmés et peu présentables,
- Obsolètes et dont les informations sont dépassées,
- Redondants (plusieurs exemplaires sur le réseau),
- Qui ont fait l'objet d'une réédition,
- Devenus inadéquats aux besoins des utilisateurs (taux de rotation très faible).

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 août 2023, il est donc proposé un désherbage au conseil municipal de 1660 documents répartis de la manière suivante :

- 727 livres
- 923 périodiques
- 10 CD/DVD

Ces documents seront, selon leur état :

- donnés à l'accueil de loisirs, à l'espace jeunes de Domloup, à la Maison Hélène
- répartis dans les boîtes à livres de la commune
- donnés à une ou plusieurs associations
- envoyés à la destruction via l'association La Feuille d'Erable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Valide** les modalités de désherbage des collections telles que présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE